

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2025

### TRANSACTION VENTE

#### Barème Vente : Immobilier traditionnel ancien & neuf (Maison - Appartement - Garage)

Mandat simple : **5%** avec un minimum de 8000 € TTC

Mandat exclusif : **3.5%** avec un minimum de 8000 € TTC et plafonné à 18000 € TTC

#### Barème Vente : Terrain

Forfait : 9 000 €

Il est indiqué que :

- Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire dans le mandat.
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) selon taux en vigueur.
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la base du prix de présentation du bien.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

#### Barème inter-cabinet :

##### Partage de mandat et adaptation des honoraires

En cas de mise en œuvre d'une commercialisation conjointe du bien avec un ou plusieurs confrères (partage de mandat), l'Agence est autorisée à adapter ses honoraires afin de rémunérer la collaboration inter-agence.

À ce titre, les honoraires passeront de **3.5 % TTC** du prix de vente à **5 % TTC** du prix de vente, à répartir entre les agences participantes selon les termes de leur accord de collaboration.

Cette disposition sera mise en œuvre uniquement avec l'accord exprès du mandant, matérialisé par un avenant signé.

Le mandant reconnaît avoir été informé de cette possibilité et accepte par avance cette adaptation, sous réserve de la signature d'un avenant.

Société JEROME PELLET IMMOBILIER, SAS au capital de 5 000 € - Siège social : 15 rue des broches 69360 COMMUNAY - RCS Lyon n° 910737246 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI69012022000000047 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES**